

gouvernement n'avaient pas le droit de présenter de telles motions.

Je crois donc que mon ami, le député d'Oshawa-Whitby, voudra se ranger à l'avis de la présidence et consentir—puisque'il a encore la parole—à modifier sa motion de façon à proposer simplement l'ajournement du débat. Autrement dit, j'appuierais l'attitude que Votre Honneur a adoptée et je donnerais cet avis à mon collègue, s'il veut bien l'accepter.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Au cas où les députés n'auraient pas d'autres observations à formuler, j'aimerais en faire quelques-unes. En ce qui concerne, en premier lieu, ce que vient de dire le député de Crowfoot, il y a lieu de noter que si le député d'Oshawa-Whitby a fait un commentaire sur les conséquences que cette motion pourrait avoir par la suite sur certaines initiatives de la Chambre, la présidence, quant à elle, est simplement saisie d'une motion d'ajournement qui n'est assortie d'aucune condition pareille. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a raison. D'autre part, les députés savent qu'ils sont maîtres de leur Règlement et, comme il est déjà arrivé dans le passé, ils peuvent donc, par décision unanime, suspendre temporairement tout débat, quitte à le reprendre plus tard. La chose ne peut se faire toutefois que par consentement unanime et non pas au moyen d'une motion comme celle dont nous sommes saisis.

Je partage l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a fait allusion à la motion présentée hier par le député de Moose Jaw, que la présidence a acceptée et qui a fait l'objet d'un vote. Il me faut ajouter que la présidence, en formulant sa première observation sur la motion qui nous est soumise, a tenu compte de cette circonstance, mais elle s'est référée néanmoins au Règlement et aux usages de la Chambre, avant de décider que la motion n'était pas rédigée dans la forme requise. Les députés remarqueront à la page 382 de la quatrième édition de Beauchesne la formule n° 40 portant ajournement du débat. Nous lisons:

Que la suite de la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure.

Ou bien encore:

Je propose l'ajournement du débat.

• (4.20 p.m.)

Il n'est jamais arrivé à la Chambre qu'une condition soit assortie à une motion d'ajourner le débat. Le député qui a présenté la motion pourrait, s'il le veut, accepter la suggestion faite par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre et, dans ce cas, la présidence pourrait accepter la motion. Autrement elle devra la refuser.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je croyais avoir dit clairement que la motion était présentée sans comporter de conditions; il ne s'agissait que de quelques simples remarques préliminaires. Toutefois, j'accepterai cette suggestion et j'adopterai le texte révisé et proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je propose donc, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose):

Que la Chambre ajourne maintenant le débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée par 151 voix contre 27.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Barnett
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Burton
Dionne
Fortin
Gauthier
Gilbert
Gleave
Godin
Harding
Howard (Skeena)
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)

MM.

Laprise
Latulippe
Lewis
MacInnis (M^m)
Mather
Matte
Nystrom
Peters
Rondeau
Rowland
Saltsman
Skoberg
Thomson
(Battleford-Kindersley)—27.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Badanai
Baldwin
Basford
Béchar
Beer
Bell
Benson
Bigg
Blair
Blouin
Breau
Buchanan
Caccia
Cadieu
Cafik
Carter
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Corriveau
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Crossman
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Deakon
De Bané
Dinsdale
Downey
Drury
Dubé
Duquet
Énard
Fairweather
Faulkner

MM.

Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLean
Macquarrie
MacRae
McCleave
McGrath
McIntosh
McNulty
McQuaid
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Mazankowski
Monteith
Moore
Morison
Muir
Munro
Murphy
Murta
Nielsen
Noble
Noël
O'Connell
Osler
Otto
Paproski
Peddle
Pelletier
Penner
Pepin
Perrault